

A.P.E.S. 24

11, RUE JEAN BOUIN

24660 COULOUNIEUX CHAMIER



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025)**



contact@labregere.fr
www.labregere.fr

Périgueux
1, Rue Max Barel
CS 20110 - Boulazac
24759 Trélissac Cedex
Tél. 05 53 53 60 27
Fax. 05 53 35 06 70

Bergerac
29, Av. Marceau Feyry
(Rte Périgueux)
24100 Bergerac
Tél. 05 53 57 29 84
Fax. 05 53 61 29 99

Paris
7, rue du Colonel Moll
75017 Paris
Tél. 01 45 72 26 62
Fax. 01 45 72 18 51



ASSOCIATION PLACEMENT EXTERIEURS ET SERVICE 24

A.P.E.S. 24

SIEGE SOCIAL : 11, RUE JEAN BOUIN

24660 COULOUNIEUX CHAMIER

◆◆◆◆

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025)

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels « règles et méthodes comptables » concernant le changement de plan comptable sur l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'analyse des subventions : existence des conventions et examen de la césure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulazac, le 11 Juin 2026

Pour GROUPE LA BRÈGERE



Cédric LALANNE

Commissaire aux Comptes

Responsable du Mandat

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 860	1 488	372	744
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	5 000	5 000		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	72 179	70 811	1 368	2 858
	Autres immobilisations corporelles	295 288	285 915	9 373	57 982
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	16		16	16
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 715		4 715	4 715
TOTAL (II)		379 059	363 214	15 845	66 315
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	6 572		6 572	
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	211 890	275	211 614	169 036
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	6 439		6 439	3 636
	Charges constatées d'avance	908		908	481
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	594 632		594 632	405 127
TOTAL (III)		820 441	275	820 165	578 279
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		1 199 500	363 490	836 010	644 593
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				4 715	4 715
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		333 625
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	316 162	
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	86 869	(17 463)
	Total des fonds propres (situation nette)	403 031	316 162
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 994	17 594
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 994	17 594
	Total des fonds propres	408 026	333 757
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	170 461	155 569
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	170 461	155 569
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 397	34 291
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	22 210	17 482
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	162 917	103 495
	Total des dettes	257 523	155 268
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	836 010	644 593
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	86 869,12	(17 463,24)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	257 523	155 268
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)	9 349	3 773
	Production vendue (Services et Travaux)	432 406	375 588
	Montant net du chiffre d'affaires	441 755	379 361
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	272 839	220 577
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	31	10
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	155 569	50 788
	Autres produits	100	
	Total des produits de fonctionnement	870 293	650 736
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	17 222	29 715
	Variation de stock	(6 572)	7 814
	Autres achats et charges externes	131 413	135 057
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 447	49 255
	Salaires et traitements	308 988	278 686
	Charges sociales	71 331	70 292
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	50 494	84 680
	Dotation aux provisions	170 461	
	Autres charges	7 768	6 473
	Total des charges de fonctionnement	787 551	661 972
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		82 742	(11 236)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		82 742	(11 236)
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 207	5 915
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		5 207	5 915
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		5 207	5 915
RESULTAT COURANT		87 949	(5 322)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		33
	Sur opérations en capital		6 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		137 544
	Total des produits exceptionnels		143 577
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		150
	Sur opérations en capital	1 080	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		155 569
	Total des charges exceptionnelles	1 080	155 719
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 080)	(12 142)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		875 500	800 227
TOTAL DES CHARGES		788 631	817 691
EXCEDENT ou DEFICIT		86 869	(17 463)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **836 010 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **875 500 euros** et un total **charges** de **788 631 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **86 869 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, dans sa version consolidée intégrant notamment les dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

Pour les dispositions non modifiées par le règlement ANC n°2022-06, les règles antérieurement applicables demeurent inchangées.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Ce changement est appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs.

Les principales incidences théoriques de l'application du règlement ANC n°2022-06 portent notamment sur :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique des transferts de charges,
- les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat.

Résultat exceptionnel :

Certaines opérations, notamment les dotations et les reprises sur provisions pour risques, sont désormais présentées en résultat courant pour un montant de 170 461 euros (dotation sur provision pour risques) et 155 569 euros (reprise sur provision pour risques).

Subventions :

La quote-part de subventions d'investissement virée au résultat est désormais présentée en résultat d'exploitation pour un montant de 12 600 euros.

Transferts de charges :

La suppression des transferts de charges conduit à comptabiliser certains produits en diminution des charges ou en comptes de produits.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Règles et Méthodes Comptables

- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Corrections d'erreurs

Une erreur matérielle a été identifiée dans la présentation des fonds propres au titre des exercices antérieurs. Les affectations de résultat précédemment comptabilisées en « fonds propres sans droit de reprise » ont été reclassées en « réserves ».

Ce reclassement est sans impact sur le résultat de l'exercice ni sur le montant total des fonds propres.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 860					1 860
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 860					1 860
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	5 000					5 000
	sur sol d'autrui						
	Instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	71 351		828			72 179
	Instal., agencement, aménagement divers	19 253					19 253
	Matériel de transport	21 700				3 500	18 200
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	230 832					230 832
	Emballages récupérables et divers	27 004					27 004
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	375 139		828		3 500	372 467	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16					16
	Prêts et autres immobilisations financières	4 715					4 715
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 731					4 731
TOTAL		381 731		828		3 500	379 059

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			1 116	372		1 488
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 116	372		1 488
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			5 000			5 000
	sur sol d'autrui						
	Instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			68 493	9 313	6 996	70 811
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			19 253			19 253
	Matériel de transport			20 051	4 770	6 620	18 200
	Matériel de bureau, mobilier			187 257	41 559		228 816
	Emballages récupérables et divers			14 246	6 767	1 367	19 647
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			314 300	62 409	14 983	361 726	
TOTAL				315 416	62 781	14 983	363 214

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	155 569	170 461	155 569	170 461
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	155 569	170 461	155 569	170 461
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers		275		275
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		275		275
	TOTAL GENERAL	155 569	170 736	155 569	170 736
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			170 736	155 569	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 715	4 715	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	275	275	
	Autres créances clients, usagers	211 614	211 614	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10	10	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	6 430	6 430	
	Charges constatées d'avance	908	908	
	TOTAL DES CREANCES	223 952	223 952	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	72 397	72 397		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 387	1 387		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 260	15 260		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 341	2 341		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 222	3 222		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	162 917	162 917		
	TOTAL DES DETTES	257 523	257 523		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	333 625		(333 625)		
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles		316 162			316 162
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		(333 625)	333 625		
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	(17 463)	17 463	86 869		86 869
Situation nette	316 162		86 869		403 031
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	17 594			12 600	4 994
Provisions réglementées					
TOTAL	333 757		86 869	12 600	408 026

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			908
Charges externes		908	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			908